

paternité et titre de sejout

Par mobil, le 02/01/2011 à 21:45

salut

voici ma situation.je suis parent d un enfant français qui a maintenant 2 ans que je viens de reconnaitre,ça fait déja deux moi dela et porte desormain mon non de famille.tout les embrouilles que j avait eu avec sa mere est rentrer dans l ordre,donc elle m a donner le droit de la paternité.Mon probleme: je suis actuellement en situation irreguiliere et je un oqtf qui prend fin en avril.

mes questions

est il possible que je sois reguilarisé en tant que parent d un enfant français?je me suis toujours occupé de mon enfant malgré la galere.

est ce que je peu me rendre a la prefecture sans inquietude malgré mon oqtf?merci de me repondre, de me signifier ce qu il faut faire et les demarches a faire

Par Laure11, le 02/01/2011 à 22:08

[citation]elle m a donner le droit de la paternité[/citation]

??????????

S'il y a seulement deux mois que vous l'avez reconnu, vous n'avez pas l'autorité parentale, même s'il porte votre nom.

Pour la suite, je laisse une personne compétente en la matière pour vous répondre.

Par Domil, le 02/01/2011 à 22:33

Le fait d'être parent d'un enfant français ne vous donne un droit au séjour que si vous pouvez prouver que vous vous occupez de son éducation et de son entretien (en l'espèce puisque vous ne sembliez pas vivre avec la mère, avoir les preuves d'avoir payé une pension alimentaire, que la mère déclare dans ses revenus pour les impots et pour la CAF), depuis sa naissance ou depuis 2 ans au moins

Comme vous n'êtes le père que depuis deux mois (de votre SEULE décision puisque vous pouviez reconnaitre l'enfant dès sa naissance), il va falloir attendre 2 ans.

Par mobil, le 07/01/2011 à 13:51

salut domil et laure merci de m avoir repondu

bien que je viens a peine de le reconnaitre, mais je me suis toujours occupé de l'entretien de mon fils de puis sa naissance malgré nos embrouilles et maintenant, on est ensemble sa fait deja 9 mois, mais pas dans une meme maison. nous entrain de chercher un appartement pour vivre dans un meme toit donc d ici juin en sera en famille. merci de mes conseillé pour ma situation et quoi faire